



Claude Simard
2004-05-21 17:58

Pour : plandurbanisme.ocpm@ville.montreal.qc.ca
cc :
Objet : Suggestion

Montréal, 21 mai 2004

Messieurs, mesdames,

Ayant assisté à l'assemblée publique de consultation sur le plan d'urbanisme (soirée du 19 mai dernier), et après avoir examiné les éléments du plan sur le site Internet, j'aimerais suggérer la préoccupation suivante.

Le plan énonce le développement durable comme parti d'aménagement : il tient à cœur de ne pas offrir aux générations futures moins que ne peuvent connaître les présentes. Il propose comme orientations d'aménagement des milieux de vie et des paysages urbains de qualité, mentionnant entre autres le souci de valoriser l'espace public (on parle à ce moment d'espace construit). Enfin, le plan propose de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel.

Ces orientations auraient fort bien pu convenir au territoire de l'ancienne (bien que pas si lointaine) Ville de Montréal. Maintenant île, avec un périmètre bien plus étendu en rive, la ville doit comprendre dans son plan d'urbanisme des orientations qui reflètent ce changement géographique et qui traduisent les enjeux correspondants: à un patrimoine riverain plus étendu, plus diversifié, toujours aussi convoité et menacé, il conviendrait, non seulement (ni aussi tièdement) de préserver et mettre en valeur, mais aussi d'affirmer le souci de consolider et d'accroître, dans la mesure du possible, l'étendue du domaine public riverain, de manière à pouvoir offrir plus d'accès aux rives, plus de dégagement visuel sur les berges (préoccupation analogue à celle déjà exprimée pour le Mont Royal, et méritant des restrictions semblables aux constructions voilant la ressource), et des aménagements de qualité en plus grand nombre. Exprimer un objectif de réappropriation progressive (ciblée, diplomatique, mais ferme) d'un territoire qui n'aurait jamais dû échapper au domaine public. Cette préoccupation se situe dans la ligne des démarches qui ont contribué à une ouverture des accès en rive ces dernières années (Vieux-Port, Sud-Ouest) et vise à l'inscrire en objectif pour ne pas figer les développements ultérieurs.

Espérant trouver une oreille professionnelle favorable, messieurs, mesdames, je vous remercie de votre attention et vous confie ma suggestion, dans l'espoir qu'elle atteigne éventuellement celles des décideurs, afin que le patrimoine riverain dont nous héritons soit reconnu à sa juste et irremplaçable valeur.

Claude Simard